

**ARRETÉ PREFECTORAL
LISTANT LES FORMATEURS D'EURE ET LOIR
HABILITES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES OU DETENEURS
DE CHIENS DE 1ère et 2ème CATEGORIE**

n° SA-2021-958

**Le Préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.211-13-1 ;
- Vu** la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- Vu** le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié, fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de M. Vincent LEPREVOST en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°40/2021 du 26 mars 2021 portant création et organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°45/2021 portant délégation de signature au profit de M. Vincent LEPREVOST directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;
- Vu** l'arrêté n°DDETSPP-DIR62021/04 du 9 avril 2021 par lequel M. Vincent LEPREVOST, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, subdélègue sa signature au profit de Mme Françoise PICHARD, chef du service santé, protection animales et environnement-nature ;

Considérant la complétude des dossiers des candidats ;

Considérant leur diplômes, titres ou qualifications nécessaires ;

Considérant l'engagement écrit des candidats à réaliser les formations conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant la demande de renouvellement d'habilitation de Mme PANIER-OLLIER Dominique en date du 8 mars 2021 ;

Considérant la demande d'habilitation de Mme PELLETIER Marie-Odile en date du 22 janvier 2021, complétée le 31 mars 2021 ;

Considérant la demande de renouvellement d'habilitation de M. SHANMUGALINGAM Ajanthan en date du 9 avril 2021 ;

Considérant la demande de renouvellement d'habilitation de M. OLLIER Jean-Pierre en date du 12 avril 2021 ;

Considérant la demande d'habilitation de M. MASSIN François en date du 13 avril 2021, complétée le 20 avril 2021 ;

Sur proposition du Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,

ARRETE

Article 1 :

La liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie est la suivante :

Identité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
Madame BARRERA Sylvia	SYLVIA EDUCATION CANINE Le Moulin Galveau 28630 SOURS N° SIRET : 79013704600013 Tél. : 07.60.40.10.56	Le Moulin Galveau 28630 SOURS à domicile, chez les particuliers	Certificat de capacité éducation canine n°28-232 du 06/03/2013 Brevet professionnel, option éducateur canin, délivré le 30/08/2010 par la DRAAF Basse-Normandie
Monsieur DAVIDAS Djimi	K-9 METIERPASSION 20 rue de la Motte médiévale 28380 SAINT REMY SUR AVRE n° SIRET / 82229550700013 Tél : 07.68.46.11.63 Courrier : k9metierpassion@gmail.com	K-9 METIERPASSION 28380 ST REMY S/AVRE à domicile, chez les particuliers	Certificat technique 1 ^{er} degré cynotechnique Certificat technique 2 ^e degré cynotechnique
Madame FESCH Chloé	NATURE DE CHIEN 6 à la Borde aux Mérelles 28480 VICHES n° SIRET : 51134015000040 Tél : 02.37.53.03.62 / 06.40.60.90.91 Courriel : naturedechien@hotmail.fr	NATURE DE CHIEN ou à domicile	Certificat de capacité espèce canine n°77.540.2012 du 14/03/2012 Habilitation Arrêté Préfectoral n°12/DDPP/SPAE/031 du 19/03/2012
Madame GUECHRA Dounia	PSYCHO 4'PATTES 108 rue Maurice Braunstein Bâtiment C1 78200 MANTES LA JOLIE n° SIRET : 80823525300024 Tél. : 06.62.86.04.91 Courriel : info.psycho4pattes@gmail.com	A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité animaux domestiques n°78/513 délivré par la DDPP78 - Diplôme CESCAM délivré le 25/04/2014 par le SNPCC

.../...

Identité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
Monsieur GUILLON – XENARD Cédric	SASU DOMAINE DE LEEVOBAN La Piauderie 28330 LES ETILLEUX Tel : 06.74.53.85.43 Courriel : domainedeleevoban@free.fr	1 rue de Souancé 28330 LES ETILLEUX et locaux du DOMAINE DE LEEVOBAN La Piauderie 28330 LES ETILLEUX	- Certificat de capacité élevage, pension et éducation canine n°28-179 délivré par la DDCSPP d'Eure-et-Loir le 7/10/2010. - Moniteur d'éducation canine au Club du Chien d'Ollainville depuis 2003
Madame HERBULOT Chrystel	EDUC'CAT PAT 4 rue du Loir Sazeray - Voves 28150 LES VILLAGES VOVEENS n° SIRET : 49459442700010 tél : 06 64 82 02 70 courriel : educatpat@laposte.net	Locaux de l'établissement EDUC'CAT PAT 4 rue du Loir Sazeray-Voves 28150 LES VILLAGES VOVEENS A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité - élevage canin, n°28-118 délivré le 29/12/2006 - Diplôme CESSCAM délivré le 18/04/2014 par le SNPCC
Madame KAYSER de CANDOLLE Caroline	1 hameau de Courcailles 78270 BLARU courriel : carogieness@wanadoo.fr	CHIENS DE VIE 1 hameau de Courcailles 78270 BLARU ou A domicile – chez les particuliers	Moniteur en éducation canine 2ème degré délivré le 17/01/2005, - Certificat de formation à l'élevage canin de la SCC délivré le 14/03/2003, - Certificat de capacité pour les activités canine et de garde de chiens et de chats n°78/145 délivré le 16/12/2004 par la DDPP 78
Monsieur MASSIN François	CENTRE CANIN NORMAND 2 Hôtel Daniel 50210 CERISY LA SALLE N° SIRET : 44349202000039 Tél : 06 73 76 50 74	A domicile - chez les particuliers	- Certificat de capacité pour l'exercice d'éducation canine délivré par la DDSV de Seine-Maritime le 19/09/2005
Monsieur NICOLAS Clément	BCBG-FORMATION 1 lieu-dit La Demaosiilière 28480 LUIGNY Tél : 06 11 39 42 65	Place de l'Abbé Krier 28480 LUIGNY 15 rue du Gal Lebreton 28480 LUIGNY A domicile – chez les particuliers	- Diplôme CESSCAM délivré le 07/11/2019 par le CNFPRO CHALAMONT (01)
Monsieur OLLIER Jean-Pierre	Froid-Vent 28240 SAINT ELIPH Tél : 06.86.43.33.23 courriel : froidvent28@orange.fr	Lieu-dit « Froid-Vent » 28240 SAINT ELIPH A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin et félin n°28-098, délivré par la DDSV d'Eure et Loir le 09/11/2006, - Certificat de capacité dressage au mordant n°28-027 délivré par le Préfet d'Eure et Loir le 11/12/2002, - diplôme CESSCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC
Madame PANIER- OLLIER Dominique	Froid-Vent 28240 SAINT ELIPH N° SIRET : 43378454300012 Tél : 06.31.07.06.20 courriel : dopanierollier@gmail.com	Lieu-dit « Froid-Vent » 28240 SAINT ELIPH A domicile – chez les particuliers	- Certificat de capacité élevage canin n°28-034 délivré par la DDSV d'Eure et Loir le 07/01/2003, - diplôme CESSCAM délivré le 04/05/2009 par le SNPCC

.../...

Identité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
PELLETIER Marie-Odile	17, clôs de l'Ardoux 45370 CLÉRY SAINT ANDRÉ N° SIRET : 42977903600020 Tél. : 06.81.91.70.74 Courriel : m.pelletier@sfr.fr	A domicile – chez les particuliers	Attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivrée le 07/09/2018 par DRAAF 45
Monsieur RIAUD Nicolas	OBJECTIF'EDUC 17 rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS n°SIRET : 52404592900014 tél. : 06.78.40.39.75 courriel : nicolas@objectif-educ.fr	17 rue Paul Langevin 28300 Mainvilliers ou à domicile, chez les particuliers	- Baccalauréat professionnel, option conduite et gestion élevage canin et félin, délivré le 02/08/2006 par la DRAF du Centre - Moniteur d'éducation canine, 1 ^{er} degré – diplôme délivré le 20/05/2006 la SCC - certificat de capacité, éducation canine, n°28-237 délivré le 07/10/2013 par le préfet d'Eure-et-Loir
Madame RICHARD Rachel	2 rue Dubosc 27440 MESNIL VERCLIVES N° SIRET : 51223018600029 Tél. : 07.88.54.95.03	A domicile – chez les particuliers	Certificat de capacité N°27-15-183 destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré par la DDPP de l'Eure le 05/11/2015
Madame ROULEAU Rebecca	HOPE DOGS – Education canine 49 bis, rue des Essarts 78490 LES MESNULS N° SIRET : 83854546700010 Tél. : 06.10.30.78.49 courriel : hopedogs78@gmail.com	A domicile – chez les particuliers	Attestation de connaissances pour l'exercice des activités liées aux animaux d'espèces domestiques délivrée le 16/04/2019 par DRAAF 78 CESCCAM (<i>Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres</i>) délivré le 04/05/2009 (formation spécialisée du SNPCC).
Monsieur RUIZ Antonio	PILE – POIL Domaine de la Poiluchette 28270 CRUCEY VILLAGES N° Siret : 47916187900016 Tel : 06.62.61.29.99 Courriel: tonio.ruiz@wanadoo.fr	PILE – POIL Lieu-dit Vérigny 28270 CRUCEY VILLAGES et 1, avenue Louis Michel 28500 VERNOUILLET	Certificat de capacité éducation canine n° 95-020 du 15/11/2002
Mademoiselle SARA Dorothee	16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX Tel : 06.68.71.08.02 Courriel : sara.dorothee@wanadoo.fr	Docteur vét. itinérant 16 rue St Jacques 45390 PUISEAUX	Doctorat médecine vétérinaire : 1994 (ENVT)

.../...

Identité du formateur	Adresse professionnelle Contacts	Lieux de formation	Diplôme, titre, qualification
Monsieur SHANMUGALINGA M Ajanthan	K9 CHATEAU DE BOXIE Les Petites Touchardières 28160 UNVERRE N° Siret : 50810864400024 Tél. : 06.31.35.96.71	K9 CHATEAU DE BOXIE Les Petites Touchardières 28160 UNVERRE	Brevet de moniteur de club, délivré le 27/12/2010 par la SCC (CUN) Certificat de capacité au mordant, délivré le 19/07/2011 par le Préfet d'Eure-et-Loir
Monsieur SIREDEY Patrick	PS EDUCATION CANINE 11 rue de Néron 28130 PIERRES Tel : 06.03.44.07.26	A domicile, chez les particuliers	Certificat de capacité dressage au mordant n°78/082 du 07/08/2003 CESCCAM (<i>Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres</i>) délivré le 04/05/2009 (formation spécialisée du SNPCC).
Monsieur THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champs de Foire 91670 ANGERVILLE N° SIRET : 84840359800016 Tél. : 06.81.16.42.96	A domicile, chez les particuliers	Attestation de connaissances et de compétences pour le dressage des chiens au mordant n°2017.C.63.DCM.12 délivré par la DRAAF Auvergne le 28/07/2017 Attestation de connaissances n°2016/b2fe- c75a relatives aux activités lies aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, délivrée par la DRAAF 94 le 19/10/2016

Article 2 :

Le présent arrêté est rédigé en deux exemplaires originaux, conservés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et à la préfecture d'Eure-et-Loir. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Article 3 :

Le présent arrêté est adressé en copie :

- * aux maires du département et tenue à disposition du public à la préfecture et dans les mairies,
- * à la direction générale de l'enseignement et de la recherche, au bureau des partenaires professionnels.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral listant les formateurs d'Eure-et-Loir habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie, n° SA-2020-543 du 1^{er} mars 2021 est abrogé.

.../...

Article 5 :

Le secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, les maires et tout agent de la force publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 20 avril 2021

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du service santé, protection animales,

Françoise PICHARD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite de former soit :

- Un recours gracieux auprès de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir
place de la République - CS 80537 – 28019 CHARTRES Cedex ;
- Un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'Agriculture
Direction Générale de l'Alimentation - 251, rue de Vaugirard - 75236 PARIS cedex 15 ;
- Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans
22 rue Bretonnerie – 45000 ORLEANS ;

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>;

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée. Si vous n'avez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet). En cas de rejet, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours CONTENTIEUX dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Le recours CONTENTIEUX s'exerce pour contester la LEGALITE de la présente décision ; il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique à ce non-respect.